

891 Rp

RELATIONS DIPLOMATIQUES
ENTRE
LE PORTUGAL ET L'ÉTHIOPIE

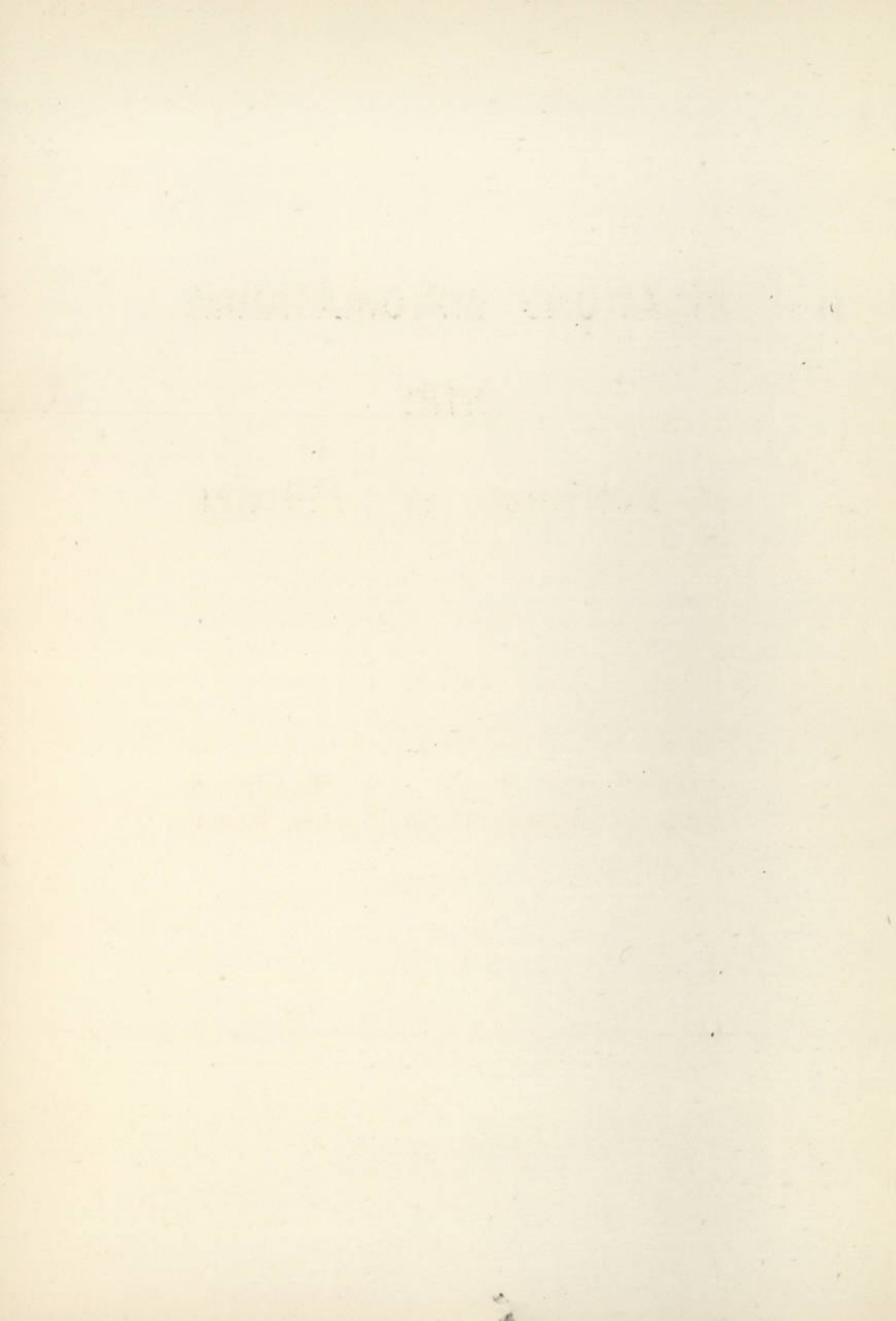
TEXTES DES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE
L'EMPEREUR HAILÉ SELASSIÉ ET LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL DU PORTUGAL, DOCTEUR OLIVEIRA SALAZAR

JUIN 1963

S. N. I.

170

891-Rp



RELATIONS DIPLOMATIQUES ENTRE LE PORTUGAL ET L'ÉTHIOPIE

**TEXTES DES LETTRES ÉCHANGÉES ENTRE
L'EMPEREUR HAILÉ SELASSIÉ ET LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL DU PORTUGAL, DOCTEUR OLIVEIRA SALAZAR**

JUIN 1963

S. N. I.



INCORPORAÇÃO

071
F.N.S.
5

RELATIONS DIPLOMATIQUES

ENTRE

LE PORTUGAL ET L'ETHIOPIE

TEXTES DES LETTRES ECHANGÉES ENTRE
L'EMPEREUR HAILE SELASSIE ET LE PRÉSIDENT DU
CONSEIL DU PORTUGAL DOCTEUR OLIVEIRA SALGADO

JUIN 1963

S. N. 1.



**LETTRE DE L'EMPEREUR HAILÉ SELASSIÉ I
À SON EXCELLENCE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,
LE 17 JUIN 1963**

Nous avons l'honneur de présenter à Votre Excellence nos salutations.

Les relations entre nos deux pays datent de plusieurs siècles; elles ont été mises à l'épreuve, en des temps difficiles et leur solidité a été démontrée.

Il y a quelques siècles, quand l'Éthiopie s'est vue menacée par une invasion déclenchée de territoires voisins et se trouvait sur le point de succomber, le Gouvernement et le peuple portugais, convaincus qu'une lointaine nation chrétienne ne pouvaient disparaître de la terre, ont aidé l'Éthiopie et ont ainsi permis aux Éthiopiens de l'époque de repousser les envahisseurs, de consolider leur indépendance et de continuer à vivre en chrétiens. L'Éthiopie sera toujours reconnaissante au peuple et au Gouvernement portugais de l'aide qu'ils lui ont alors apportée. Cependant,

et précisément parce que nous attribuons une si haute valeur à la liberté, nous ne pouvons consentir que d'autres Africains soient encore opprimés, tandis que nous jouissons de la liberté. Nous pensons qu'ils ont eux aussi le droit d'en jouir.

L'Assemblée Générale des Nations-Unies a adressé à plusieurs reprises des recommandations au Portugal, pour qu'il concède l'indépendance aux peuples d'Angola et de Mozambique, afin qu'ils puissent être les maîtres de leurs destins. L'Éthiopie, certaine que le Portugal attribue une haute valeur à la liberté, et convaincue qu'il concédera l'indépendance à l'Angola et au Mozambique, a appuyé avec confiance les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations-Unies.

La question des colonies portugaises a été à nouveau soulevée au cours de l'historique conférence africaine au sommet réalisée en la ville d'Addis-Abeba, notre capitale, au mois de mai dernier. A cette occasion, les Chefs des États et des Gouvernements africains ont été unanimement d'accord sur ce que le Portugal devait concéder l'indépendance à ses colonies. Il a été également décidé que, au cas où le Portugal ne donnerait pas à cette demande une réponse favorable, tous les pays africains indépendants devraient rompre leurs relations diplomatiques et cesser toutes transactions commerciales avec le Portugal.

Évoquant les liens historiques qui existent entre nos deux pays, et convaincu que le Portugal concédera l'indépendance aux peuples qui vivent sous sa domination coloniale, nous avons décidé de vous adresser cette lettre et de vous envoyer un représentant spécial, en vue de lancer cet ultime appel au Gouvernement de Votre Excellence. Nous espérons fermement que Votre Excellence et le Gouvernement portugais pren-

dront notre demande en considération et envisageront la possibilité de mettre à exécution les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Nations-Unies et par la Conférence au sommet des Chefs d'État et de Gouvernement africains.

LETTERE DI SUA ECCELLENZA LE PLESSIMO
DU COMTE Y EMPEREUR HAILE SELASSIE
LE 29 JUIN 1962

Monsieur

Le 29 Juin 1962 j'ai été votre grand honneur de vouloir bien m'adresser son message personnel. Les contacts directs existant entre nous à une certaine multiplicité, me permet de vous faire compréhension des réalités et la situation actuelle dans les relations qui existent entre deux pays. C'est dans cet esprit que je vous prie de bien vouloir me faire connaître l'heure de votre réponse.

Vous m'avez fait allusion à une période certaine de présence dans l'Éthiopie et la Tunisie. J'espère que vous, comme l'occasion de venir à un quelconque moment à l'occasion de l'ouverture des relations entre nous, non seulement l'histoire favorable de cette noble Nation mais encore le droit de son peuple à vivre selon les principes et les valeurs de la foi chrétienne. Votre message m'a été adressé par votre ambassadeur à Addis-Abeba. Je vous prie de bien vouloir m'en faire connaître l'heure de votre réponse.

**LETTRE DE SON EXCELLENCE LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL À L'EMPEREUR HAILÉ SELASSIÉ I,
LE 29 JUIN 1963**

Sire

Votre Majesté m'a fait un très grand honneur en voulant bien m'adresser Son Message personnel. Les contacts directs remontent entre nous à une tradition multiséculaire, qui repose sur une juste compréhension des réalités et sur la confiance mutuelle dans les intentions qui animent nos deux pays. C'est dans cet esprit que je vous remercie de votre message et que j'ai l'honneur de vous répondre.

Votre Majesté fait allusion à une période capitale des relations entre l'Éthiopie et le Portugal, lorsque les Portugais eurent l'occasion d'aider le peuple éthiopien à repousser l'envahisseur qui menaçait alors, non seulement l'intégrité territoriale de cette noble Nation, mais encore le droit de son peuple à vivre selon les principes et les idéaux de la Foi chrétienne. Votre Majesté Impériale est assez généreuse pour affirmer que l'Éthiopie sera toujours reconnaissante au Gouverne-

ment et au peuple portugais pour l'aide qu'ils lui ont alors apportée. Permettez-moi d'ajouter que les Portugais n'oublient pas non plus cet épisode de leur histoire, dont ils s'enorgueillissent pour tout ce qu'il contient de solidarité humaine, et aussi de compréhension de la transcendante importance de l'Éthiopie chrétienne, que Vos illustres ancêtres ont créée et que Votre Majesté Impériale a fermement défendue et s'attache maintenant à renforcer et à guider dans la voie du progrès.

Cependant, Votre Majesté déclare que l'amour du peuple éthiopien pour cette indépendance ne lui permet pas d'accepter que d'autres peuples africains puissent rester opprimés; et vous invoquez, pour vous appuyer, les résolutions de l'Assemblée Générale des Nations-Unies relatives à l'avenir de l'Angola et du Mozambique, comme si Vous admettiez «a priori» que ces résolutions sont effectivement justes. Nous avons débattu cette question, aux Nations-Unies, sur un plan essentiellement juridique, parce que c'est en termes juridiques que le problème a été initialement posé. Mais ce serait faire injure à la position particulière de Votre pays en relation au Portugal, et ce serait manquer à la haute considération que les Portugais doivent à Votre Majesté, que de me limiter à répondre à Votre appel par des considérations purement juridiques, bien qu'elles aient une valeur décisive.

Contrairement à ce que l'on a affirmé, la politique portugaise en Afrique ne repose ni sur l'oppression des populations, ni sur l'immobilisme à l'égard des grands courants de l'Histoire.

Quant au premier point, la confiance dans la haute valeur que le Portugal attribue à la liberté, confiance que Votre Majesté veut affirmer dans Son Message,

nous permettrait de laisser de côté cette accusation, sans autres commentaires. Cependant, j'ajouterai que nous déplorons profondément que les Nations-Unies aient rejeté une proposition — à laquelle nous avons donné notre entière approbation — visant la désignation de deux hauts représentants de cet organisme, choisis par le Président de l'Assemblée Générale et chargés d'examiner sur place les conditions économiques, sociales et politiques de l'Angola et du Mozambique. Si cet examen avait été réalisé par des personnalités indépendantes et impartiales, auxquelles le Portugal formellement avait garanti une liberté totale de mouvements, l'Organisme en question, et par conséquent tous ses membres, auraient pu constater d'une manière indiscutable que toutes les accusations qui nous ont été adressées sur ce point sont entièrement fausses. Il nous semble que, du moment que l'on a rejeté cette proposition, la parole du Portugal devrait être acceptée par tous, sans contestation! En dépit du rejet de cette proposition, nous avons, récemment encore, adressé une invitation formelle aux États africains auxquels nous sommes liés par des relations spéciales de voisinage ou d'amitié, leur demandant d'envoyer dans nos territoires des représentants qualifiés pour que, sans assumer la moindre responsabilité ou le moindre engagement, ils puissent s'informer sur place des conditions réelles dans lesquelles se développent les dits territoires, et dans lesquelles vivent et progressent leurs populations de toutes les races. Nous ignorons jusqu'à cette date quelle suite sera donnée à notre offre. Dans la même ligne de pensée, je souhaiterais très vivement qu'avant de prendre toute décision Votre Majesté puisse envoyer en Angola et au Mozambique un de Ses représentants qualifiés, pour

examiner personnellement ces conditions, et j'en adresse ici à Votre Majesté l'invitation formelle.

Quant au second point, je puis assurer à Votre Majesté Impériale que le Gouvernement portugais a accompagné avec la plus minutieuse attention les processus d'évolution économique et sociale — et pas seulement politique — que subit le continent africain dans les dernières années. Vous êtes, Majesté, le souverain d'une des plus vieilles Nations de l'Afrique, et vous vous êtes montré, au long de votre règne, un homme d'État d'une rare lucidité. C'est pourquoi, je sais que nous pouvons révéler en toute confiance à Votre Majesté nos préoccupations et notre pensée.

Votre Majesté n'ignore pas la complexité des problèmes économiques et sociaux du continent africain. Le développement de ces territoires a été, et est encore, nettement irrégulier, et l'on constate que, là où les structures sociales, économiques et culturelles ont été forgées au creuset de l'Histoire, comme c'est le cas de l'Éthiopie, il existe en fait une conscience nationale bien définie. Mais, et surtout pour ce qui est de l'Afrique au sud du Sahara, il est indéniable qu'il s'y trouve des zones de perturbation grave, qui traduisent une inadaptation de la structure sociologique locale aux conditions et aux exigences des États modernes que l'on a prétendu y implanter, bien que, dans certains cas, les territoires et les populations en question soient servis par des hommes d'État africains d'un niveau intellectuel, d'une capacité administrative et d'un dévouement indéniables, auxquels nous devons rendre justice.

Il faut qu'il y ait nécessairement une étroite corrélation entre l'état d'évolution économique et sociale d'un agrégat humain et sa structure politique. C'est

pourquoi nous estimons que l'attribution d'un statut politique qui ne repose pas sur des réalités économique-sociologiques correspondantes est dangereusement précaire. Ainsi donc, quand l'organisation des Nations-Unies proclame, comme elle l'a fait, que l'absence de préparation, dans les domaines politique, économique, social et éducatif, ne constitue pas la moindre justification pour ajourner l'indépendance d'un territoire quelconque, elle ne fait que précipiter les populations africaines dans le chaos et lancer les bases de la soumission du Continent au néocolonialisme. Ceci quand on se place sur le plan général.

En ce qui nous concerne particulièrement, je dirai que le Portugal a le devoir de contrarier une telle éventualité, au nom de toutes les populations portugaises d'Afrique. Et, sachant que Votre Majesté partage les mêmes préoccupations, je me permets de profiter de cette occasion pour exposer brièvement notre doctrine, nos réalisations et nos projets.

Le caractère inéluctable de l'indépendance des peuples africains ne pouvant être fondé sur des bases géographiques délimitées, ni justifié par des différences raciales, il est impossible d'admettre l'allégation d'une oppression exercée par des éléments étrangers sur des populations qui, en l'occurrence, sont des populations portugaises, intégrées depuis des siècles dans une Nation et prenant une part active à la vie politique, économique et administrative de l'ensemble national. Et ceci signifie que les critères définis par l'O.N.U., comme étant l'unique expression d'une autodétermination valable, ne sont pas, quant à nous, justifiés.

Il est évident qu'au cours d'une histoire déjà longue nous avons tenu compte de l'évolution naturelle

des populations et de leur progrès. Notamment depuis 1911, des réformes successives sont introduites dans la structure politique et administrative des territoires d'outre-mer, tendant à leur concéder une autonomie croissante, suivant le principe de l'égalité de toutes les parcelles de la Nation, autonomie et égalité qui ont été réaffirmées dans la Constitution de la République Portugaise approuvée par plébiscite en 1933 et aujourd'hui encore en vigueur. Dans la ligne de cette orientation ont été récemment institués des municipalités, des commissions municipales, des conseils locaux et des conseils de paroisse, là où ils n'existaient pas encore, afin de permettre aux populations de prendre une part de plus en plus large à l'administration locale et de les préparer ainsi à assumer de plus grandes responsabilités dans les secteurs plus élevés de l'administration de chaque territoire. Simultanément, et en vue de stimuler la participation des populations rurales à l'administration de leurs propres intérêts, a été publiée, en 1961 et 1962, une législation qui augmente substantiellement le nombre des autorités locales élues.

La nouvelle Loi Organique des Provinces d'Outre-Mer vient d'être publiée et constitue un grand pas en avant dans la voie de l'autonomie territoriale. Cette Loi a été élaborée après consultation des représentants élus des territoires d'outre-mer. Une première conséquence de cette nouvelle législation sera que les Provinces d'Outre-Mer enverront leurs représentants à l'Assemblée Nationale, comme elles le faisaient déjà, et — ce qui est une innovation — à la Chambre Corporative, au Conseil d'Outre-Mer et à d'autres organes consultatifs à l'échelon national. En outre sont créés, en Angola et au Mozambique, des Conseils Économiques et Sociaux, comprenant une majorité de membres

élus. Les Conseils Législatifs sont amplifiés, et la quasi-totalité de leurs membres sont élus au suffrage direct. Il est intéressant de noter que la compétence de ce dernier organe englobe toutes les questions d'intérêt exclusif de la Province.

D'après ce que je viens d'exposer, on constate que la participation des populations d'outre-mer à la gestion des affaires politiques sera assurée, depuis les «regedorias», «conseils de paroisse» et «conseils locaux», jusqu'aux Municipalités et aux Commissions municipales, au niveau régional; jusqu'aux Conseils Législatifs et au Conseil Économique et Social, au niveau provincial; et enfin jusqu'à l'Assemblée Nationale, à la Chambre Corporative et au Conseil d'Outre-Mer, au niveau national. A partir de la fin de l'année courante ou début 1964 seront réalisées les premières élections aux organes en question, et il sera alors possible de se faire une idée de la concrétisation pratique et du caractère représentatif de notre organisation politique et administrative.

Dans certains milieux hostiles au Portugal, on tente de minimiser la valeur de cette structure, en alléguant que la représentation «autochtone» au sein des organes mentionnés plus haut est réduite. Pour nous, ce langage ne saurait avoir la signification dont il se revêt dans la bouche de ceux qui nous critiquent: en effet, nous ne nous sommes jamais guidés d'après des critères raciaux; sur ce point, le mot «autochtone» n'a donc pour nous aucun sens, et, dans la société portugaise, à chaque personne revient la place à laquelle elle est préparée, sans discrimination de race, de couleur ou de credo religieux. Et j'ajouterai toutefois, en réponse à l'accusation formulée plus haut, que, grâce à l'extension de l'enseignement, le nombre des «auto-

chtones» dans les cadres politiques et administratifs des Provinces a augmenté progressivement, à tel point qu'en Guinée Portugaise la moyenne des représentants effectifs est actuellement de 49,5 %, et la moyenne des représentants-substituts, de 54,5 %. En Angola et au Mozambique ces chiffres sont effectivement plus réduits (environ 20 %); mais tout indique que, dans un avenir très proche, ils enregistreront des augmentations sensibles. Afin de donner une nouvelle impulsion à la création d'élites dans tous les territoires, nous réalisons actuellement un effort considérable, en matière de formation de maître et de construction d'établissements d'enseignement primaire, moyen et professionnel et, à partir du mois septembre prochain, commenceront à fonctionner les Universités de l'Angola et du Mozambique.

Je ne voudrais pas terminer cette énumération sans signaler à Votre Majesté que, en même temps que nous avons promulgué ces réformes, nous avons mis en oeuvre un effort énorme en vue d'assurer le bien-être économique et social des populations et pour doter les Services de Santé des cadres et de l'équipement matériel nécessaire. Sur ce point l'Organisation Internationale du Travail et l'Organisation Mondiale de la Santé ont réalisé, dans nos territoires, une enquête impartiale, dont les conclusions sont pour nous un objet de légitime orgueil, bien qu'elles contiennent des suggestions d'améliorations que nous mettons actuellement en pratique. Dans quelques semaines également se rendra en Angola et au Mozambique une mission de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, qui procédera, dans le secteur qui relève de sa compétence, à un examen identique.

Soucieux de ne pas abuser de la patience de Votre

Majesté, je me dois d'arrêter ici cet exposé. Cependant je suis convaincu que les informations qui précèdent aideront à rectifier cette idée erronée: que la politique portugaise d'outre-mer n'accompagne pas comme il le faudrait les nécessités des populations.

Votre Majesté fait enfin allusion aux résolutions adoptées à la récente Conférence d'Addis-Abeba à propos de l'attitude commune à adopter par les États représentés à cette Conférence à l'égard du Portugal. Quant à nous, il nous semble peu probable que ces résolutions puissent être unanimement appliquées, même pour ce qui est de la rupture des relations diplomatiques, parce qu'une telle mesure serait contraire aux intérêts vitaux découlant de relations de voisinage, et que certains États ne voudront certainement pas affecter. Mais, si malheureusement il n'en était pas ainsi, Votre Majesté peut être certaine que nous ne nous en réjouissons pas; en effet, bien que ce n'est pas nous qui serions les plus atteints par une telle politique, notre volonté inébranlable a toujours été de maintenir les meilleures relations avec tous les peuples, en Afrique comme sur d'autres continents; car nous croyons aux bienfaits de la coopération internationale et nous estimons qu'il est de notre devoir de recueillir tous les résultats utiles de l'interdépendance des Nations. C'est pourquoi nous pensons que les décisions en question introduiront dans les relations internationales un précédent dont les conséquences sont pour l'instant imprévisibles, mais ne contribueront certainement pas à rétablir dans le Monde la paix et l'harmonie que désirent certainement la plupart des Chefs d'États réunis à Addis-Abeba.

Votre Majesté Impériale a eu la bonté de rappeler, au début de Son Message, que les relations entre nos

deux pays datent de plusieurs siècles, ont été mises à l'épreuve dans des temps difficiles, et on prové effectivement qu'elles étaient solides. Il en a été ainsi, en effet, pour le plus grand prestige de l'Histoire de nos deux pays, non seulement à l'époque reculée que Votre Majesté a bien voulu évoquer, mais encore plus récemment, en un moment douloureux de la vie de la Nation éthiopienne. De même que jadis, par les armes, en cette phase plus récente, non seulement le Portugal a pris sous son patronage, avec la France, l'admission de l'Éthiopie à la Société des Nations, à laquelle d'autres s'opposaient, mais encore, à la présidence de cet organisme, il a eu l'occasion de défendre la Nation éthiopienne contre une agression dont elle était alors victime. Et c'est ainsi que nous continuerons à lutter pour la justice et pour le bien des populations, en dépit de toutes les difficultés qui sont dressées sous nos pas.

Je me demande — et je Vous soumetts respectueusement la question — si, dans les considérations qui précèdent, Votre Majesté ne pourrait trouver des raisons suffisamment fortes pour que puissent être poursuivies, comme depuis des siècles, les relations d'amitié entre l'Éthiopie et le Portugal. La Nation portugaise et son Gouvernement déploreraient profondément toute interruption de ces relations. Au contraire, l'une et l'autre se réjouiraient de pouvoir continuer à compter sur la confiance de Votre Majesté Impériale. C'est cette confiance qui est susceptible de porter des fruits, comme il arrive toujours quand les Nations et les Gouvernements se respectent, en dépit des divergences, parce qu'elles sont d'accord quant aux objectifs finals.

Je prie respectueusement Votre Majesté Impériale de bien vouloir accepter l'expression de ma très haute considération.

2191

NB



EFG0000513564

S.N. I